

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.051

L'An deux Mille Huit, le 5 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU-BOROWSKY représentée par M. MERLE
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
PHASE ADMINISTRATIVE – SIGNATURE DES CONVENTIONS D'AIDES
FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a sollicité l'aide de l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE pour subventionner la phase administrative des périmètres de protection des captages d'eau potable.

L'agence a accordé une aide financière à hauteur de 50 % du montant H.T. pour les opérations suivantes :

- La Bourgeoisie (commune de Saujon)	42.840 €
- Saint-Pierre (commune de Royan)	7.795 €
- Marché de Gros (commune de Royan)	3.800 €
- Le Terrier (commune d'Arces sur Gironde)	7.607 €

Le versement de ces aides est subordonné à la passation de conventions.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les conventions avec l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de poursuivre les procédures d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 16 juillet 2007,
- VU les conventions de l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE ci-annexées,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les conventions avec l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE relatives à l'attribution d'aides financières pour la phase administrative des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 mai 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT